



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4153

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2020 et 2021**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4153**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2020 et 2021**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'est dotée, par délibération du Conseil n° 2018-3221 du 10 décembre 2018 d'une feuille de route 2018-2025 pour l'amélioration du tri des déchets.

Cette feuille de route doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- augmenter la part d'emballages collectés de 6 kg/an et par habitant,
- améliorer la qualité de la collecte sélective en diminuant d'un tiers les refus de tri,
- augmenter la part de verre collecté de 1 kg/an et par habitant.

L'association Mouvement de palier, qui s'engage activement pour le tri et la réduction des déchets dans les foyers et les entreprises situés sur le territoire métropolitain, a sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme d'actions 2020 sur les lieux de travail. Accompagnée par la Métropole en 2018 pour lancer sa démarche sur les lieux de travail, auprès des commerçants de proximité et dans l'habitat pavillonnaire, l'association a permis de former plus de 500 ambassadeurs de proximité qui agissent dans leurs immeubles, auprès de leurs voisins et sur leurs lieux de travail, auprès de leurs collègues. Ces ambassadeurs sont d'excellents relais pour diffuser de nouveaux comportements et de nouvelles habitudes pour améliorer le tri et réduire les déchets.

Les objectifs auxquels concourt l'association Mouvement de palier participent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention, de gestion des déchets et d'amélioration du tri. L'association Mouvement de palier combine des actions de formation, un suivi dans la durée des ambassadeurs et la mise à disposition d'outils adaptés et personnalisés des consignes de tri.

Pour l'année 2020, l'association a défini un programme d'actions pour consolider sa démarche sur les lieux de travail déjà amorcée en 2018. Cette démarche prévoit notamment :

- des temps d'accompagnement collectifs pour les ambassadeurs ("form'actions" et rencontres mensuelles, etc.),
- de la mise à disposition d'outils spécifiques pour les ambassadeurs sur les lieux de travail (livret de l'ambassadeur, défi du mois, newsletter et modes d'emplois pour mener des projets d'envergure),
- une évaluation et un pilotage de la démarche dans un souci d'amélioration continue.

Le budget prévisionnel de l'association Mouvement de palier pour ses actions 2020 en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés sur les lieux de travail, d'un montant de 30 750 €, est le suivant :

Budget projet 2020 - Mouvement de Palier			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montants affectés (en €)	Sources de financement	Montants (en €)
60 - achats d'études et prestations de service : outils	4 700	fonds propres	8 500
61 - services extérieurs	5 000	Métropole de Lyon	20 750
62 - autres services extérieurs	250	appel à projet	1 500
64 - charges de personnel	20 800		
Total dépenses	30 750	Total recettes	30 750

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 750 € au profit de l'association Mouvement de palier, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2020 et 2021.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec l'association bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 750 € au profit de l'association Mouvement de palier, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, pour les années 2020 et 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Mouvement de palier définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 750 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercices 2020 et 2021 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2482.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.